

créé cette Convention, et nous ne devons pas nous laisser influencer par quelque tentative que ce soit de la miner.

L'ONU a réussi à légitimer l'examen international des violations des droits de l'homme et il est notable que le Secrétaire général ait identifié la promotion des droits de l'homme comme étant prioritaire. Le Canada soutiendra le Secrétaire général dans ces efforts. Il faut élaborer des procédures efficaces face aux violations flagrantes des droits de l'homme.

Le règlement des différends est un rôle d'une importance critique pour l'ONU. Quelles que soient les critiques que puissent lui valoir ses efforts à ce chapitre, il reste que l'Organisation est capable de succès notables. En ce qui concerne la Namibie, l'ONU a élaboré un plan de règlement équilibré qui devrait permettre à ce territoire d'accéder à l'indépendance de façon pacifique, et elle a réussi à le faire accepter de façon générale. Les progrès substantiels qui ont été réalisés doivent être attribués en partie à la persévérance et à l'approche constructive des États de première ligne et de la SWAPO. Nous espérons que les problèmes en suspens seront rapidement réglés.

La nomination d'un nouveau Secrétaire général survient à un moment où l'ONU fait face à des problèmes sans précédent et où le besoin de réforme institutionnelle est devenu évident. Dans son premier rapport annuel, le Secrétaire général a traité de ce problème de façon directe et précise. Il y a présenté plusieurs suggestions innovatrices, visant particulièrement à accroître l'efficacité du Conseil de sécurité. Il s'est lui-même engagé à jouer un rôle plus direct en portant les questions urgentes à l'attention du Conseil. Ces propositions spécifiques -- et l'engagement de Javier Perez de Cuellar à rationaliser le processus administratif -- arrivent vraiment à point nommé et doivent être encouragées. Des réformes pragmatiques s'imposent, faute de quoi l'ONU perdra sa validité comme forum de négociations internationales non seulement en ce qui concerne la promotion de la paix et de la sécurité mais aussi le façonnement de notre avenir économique.

Les objectifs des institutions que nous avons créées sont soumis à des contraintes considérables et potentiellement paralysantes. Nous devons réaffirmer la vocation de ces institutions, et la force qui anime notre détermination doit être le sentiment de notre vulnérabilité commune.